

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel– 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oO—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 02 Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 56 titulaires - 32 suppléants	<u>Résultats du vote :</u>
Délégués présents : 36 délégués (33 titulaires - 3 suppléants)	Voix Pour : 35
Dont membres votants à voix délibérative : 36 délégués	Voix contre : 1
Date de convocation du Comité Syndical : 25 Janvier 2021	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires : Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Charbonnier Patrick, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Duclos Dominique, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Juillet Etienne, Mr Leveque Yves, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Maleze Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean Luc, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric, Mr Vérot Vincent.

Suppléants votants: Mr Devron Thibault pour Mme Devron Francine, Mr Chapuis Yves pour Mme Petit Corinne, Mr Martin Philippe pour Mr Doucet Jean-Marie.

Membres absents excusés : Mr Cantot Dominique, Mr Hoerter Michel, Mr Jacquin Claude, Mme Richard Catherine.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mme Belleville Catherine, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mr Dobski Philippe, Mr Durthaler Jacques, Mr Haÿ Etienne, Mr Lloancy David, Mr Moyse Dominique, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Bandry Didier

Objet : Tarification de la part syndicale 2021 sur la commune de Villers Cotterêts N°20210207

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu l'adhésion à l'USESA de la commune de Villers Cotterêts prononcée par arrêté préfectoral en date du 04 janvier 2021
- Attendu qu'il convient de fixer le prix de l'eau revenant à l'USESA constitué d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (m3 consommé)
- Attendu que par délibération en date du 01 octobre 2020, le prix de l'eau applicable sur la commune de Villers Cotterets, pour la part syndicale, s'applique par lissage tarifaire sur la période 2021 à 2026,

- **DECIDENT**, après en avoir délibéré :
- de fixer le tarif d'eau potable comme suit :

Valeurs après actualisation sur K 1,060845

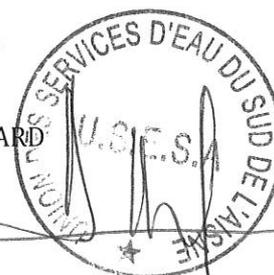
Part syndicale		VILLERS COTTERETS
Tarifs € hors taxes		
Prime fixe annuelle	Valeur actualisée 2021	14,1200
	Valeur de base 2016	13,3101
Part variable m3	Valeur actualisée 2021	0,2980
	Valeur de base 2016	0,2809

- De facturer la prime fixe par moitié et par semestre d'avance, les consommations seront facturées à terme échu.
- De faire évoluer ces nouvelles valeurs de base par l'application du coefficient K défini à l'article 8.2 du contrat de délégation de service public signé avec la Société Veolia Eau en vigueur à compter du 21 décembre 2016,
- D'appliquer la présente décision à compter des facturations émises au 1^{er} semestre 2021 pour la part fixe et à partir du 2^{ème} semestre 2021 pour la part variable aux volumes consommés à partir du relevé de février 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20210202-20210207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 03/02/2021